



Mot du Président

L'ignorance et l'esprit de clocher, alimentés par la plupart des anciens maires et députés d'alors, ont été les fossoyeurs du nom Chicoutimi, synonyme de Chicoutimien, cette personne mal aimée entre toutes par ses voisins.

Le sondage que le Mouvement Chicoutimi a réalisé récemment confirme que les choses n'ont pas changé depuis 17 ans : le degré de connaissance d'événements passés dans le Haut-Saguenay ne passe pas la rampe, particulièrement chez les répondants des arrondissements de Jonquière et de La Baie; l'adhésion, stratégique peut-être, des répondants de Jonquière au nom « Saguenay » ne trouve pas preneur à Chicoutimi; enfin, alors que les répondants de Jonquière et ceux de La Baie clament que le processus de consultation était adéquat, ceux de Chicoutimi et du reste de la province jugent qu'il était inapproprié et que la mise en place d'une commission pour revenir sur le choix du nom est une bonne solution.

Mais pourquoi affirme-t-on que le processus de consultation était « inapproprié »? Vous en trouverez la réponse à l'article intitulé : « La consultation de 2002, page 5 ». Vous allez constater qu'on a fait voter une population qui n'a reçu aucune information de source impartiale et qui en a profité pour régler ses comptes. Ce fut donc un processus bidon et inutile, une fumisterie qui invalide le vote populaire des 12, 13 et 14 avril 2002.

Que faire maintenant? Convaincre le conseil municipal de la tenue d'une commission. Qui doit le faire? Le dépôt d'une requête en ce sens doit nécessairement provenir de personnes ou d'organisations représentant toutes les sphères d'activités tant économiques que culturelles ou sociales, le Mouvement Chicoutimi étant un intervenant parmi ceux-là. Il revient donc à chacun d'entre vous de solliciter, parmi vos connaissances, les personnes les plus influentes et représentatives possible dans leur milieu, afin qu'elles demandent une commission. La démarche est déjà amorcée. Il suffit de transmettre votre nom ainsi que le nom de ces personnes à l'un des membres du conseil d'administration. Nous nous occuperons du reste.

Jacques Pelletier, président

Assemblée générale

TRÈS IMPORTANT

Notre Assemblée Générale aura lieu plus tard cette année dans le but de vous transmettre le plus d'informations possibles sur le déroulement de nos actions. Ce sera donc:

**Mardi, 2 avril, 19h, à la salle les Mésanges,
au parc Rivière du Moulin
rue des Roîtelets, Chicoutimi.**

Pour tout renseignement, consulter la page 2

Sommaire

Mot du président	p. 1
Assemblée générale	p. 2
Quiz	p. 2
L'affaire Jacques Lacoursière	p. 3
Les commis du poste de traite	p. 4
La consultation de 2002	p. 5
Exposé des résultats du sondage	p. 7
La répartition des conseillers	p. 8
Réponses aux questions du quiz	p. 8

Membres du conseil d'administration

Jaques Pelletier, président

jacquespelletier5@videotron.ca

Pauline Brassard, trésorière

brassard.pauline@videotron.ca.

Pierre-Marc Tousignant, vice-président

pierremarctousignant@gmail.com

Hélène Savard, secrétaire

helenesavard212@hotmail.com

Lucien Frenette

l.frenet@videotron.ca

Guy Laberge

gulou@videotron.ca

André-R. Gauthier

argauthier@hotmail.com

QUIZ QUIZ

Quelques monuments de Chicoutimi :
années de construction ou d'édification.

Choix de réponses

• **La Centrale hydroélectrique de Chicoutimi, rue Price?**

Rép. 1913; 1923; 1933 ?

• **L'Académie commerciale de Chicoutimi?**

Rép. 1907; 1917; 1927?

• **La croix de Ste-Anne?**

Rép. 1912; 1922; 1932?

• **L'Hôtel de ville de Chicoutimi?**

Rép. 1922; 1932; 1942?

• **L'ancienne école d'agriculture de Chicoutimi?**

Rép. 1919; 1929; 1939?

Note : Les réponses se trouvent à la dernière page de ce numéro.

Assemblée générale

Notre Assemblée Générale aura lieu plus tard cette année dans le but de vous transmettre le plus d'informations possibles sur le déroulement de nos actions. Ce sera donc:

**Mardi, 2 avril, 19h à la salle les mésanges,
au parc Rivière du Moulin
rue des Roîtelets, Chicoutimi.**

2019 c'est l'année décisive pour notre mouvement. Plus que jamais nous avons besoin de votre support en terme de présence et monétaire. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir votre cotisation , 20\$...50\$...100\$... à l'adresse suivante.

**Pauline Brassard, trésorière
Mouvement Chicoutimi
1106, rue Chopin
Chicoutimi, G7H 4H1
Tél. : 418-549-1073**

Je vous envoie régulièrement des informations par courriel. Si vous n'en recevez pas c'est parce que je n'ai pas votre adresse **courriel** dans ma liste. Si vous avez une adresse Internet veuillez m'envoyer un petit mot à l'adresse suivante:

brassard.pauline @videotron.ca et je vais vous ajouter à ma liste. Merci.

Merci de nous suivre et nous supporter depuis si longtemps.

Pauline Brassard,
trésorière.



L'affaire Jacques Lacoursière : Chicoutimi n'aurait jamais dû disparaître

Parmi les historiens qui se sont prononcés sur le choix du nom à donner à la nouvelle ville issue des fusions de 2002 dans le Haut-Saguenay, il y en a un qui mérite tout particulièrement notre attention et dont les interventions sont pleines d'enseignement sur la manière dont a débuté l'inscription du nom Saguenay dans le projet de décret de fondation de cette ville. Naturellement celui-ci, comme bien d'autres, n'a reçu aucune écoute. Ce monsieur s'appelle Jacques Lacoursière. Il est né le 4 mai 1932 à Shawinigan. C'est un historien et un auteur québécois qui se spécialise dans la vulgarisation de l'Histoire du Québec.

Commençons notre histoire le 10 novembre 2013. Dans *Le Quotidien* du lendemain, le journaliste Stéphane Bégin mentionne que «de passage à La Baie... M. Lacoursière à lui-même lancé les hostilités (sic)». «Chicoutimi n'aurait jamais dû disparaître comme nom» Après avoir expliqué ses motifs, il déclare : «Mais au moment des fusions sous le Parti québécois, l'ancienne ministre Louise Harel avait promis que le nom Saguenay passerait, cela a forcé la main de la Commission de toponymie à opter pour Saguenay» se remémore M. Lacoursière.

Voici un extrait de l'avis de la Commission dont fait mention M. Lacoursière :

«La Commission émet un avis favorable sur le nom «Chicoutimi», un avis favorable **mineur** sur le nom «Saguenay» et n'émet pas d'avis favorable, même mineur, sur celui de «Jonquière». Par ailleurs, la Commission marque sa nette préférence pour le nom «Chicoutimi». Celui-ci a, en effet, une très grande valeur patrimoniale: le

toponyme «Chicoutimi » est en usage depuis 1676 pour désigner un poste de traite qui deviendra avec les années ce lieu habité qui, lui-même, sera au cœur de la nouvelle ville; aussi, il convient de préserver l'appellation « Chicoutimi ». ... « De plus, le fait d'attribuer à cette nouvelle ville le nom «Saguenay», déjà utilisé de façon officielle dans un nom de région administrative, «Saguenay-Lac-Saint-Jean», n'apparaît pas souhaitable pour la Commission. En effet, celle-ci considère qu'une telle action aurait pour effet de réduire l'application géographique originelle et véritable du toponyme «Saguenay», d'une valeur historique indéniable, à une dimension très locale».

Qu'est-ce que M. Lacoursière voulait dire par «forcé la main de la Commission à opter pour Saguenay». Après un échange de correspondance entre le soussigné et la Commission, les 18 et 19 février 2014, voici la réponse finale de la Commission :

«À la suite de vérifications, je confirme que la Commission de toponymie n'a pas reçu de demande écrite pour le choix et l'analyse du nom de la ville fusionnée.» ... « la Commission de toponymie a émis un avis favorable pour le nom Chicoutimi et un avis favorable mineur pour le nom Saguenay au gouvernement du Québec (demande téléphonique). À la lecture du document que vous avez en main, vous pouvez facilement comprendre que la Commission de toponymie marquait nettement sa préférence pour le nom Chicoutimi. Pour quelles raisons ce nom n'a pas été choisi même si nous le recommandions clairement?

«M. Lacoursière est membre et commissaire de la Commission de toponymie depuis 1994. Son travail à la Commission consiste à analyser les toponymes qui doivent être officialisés lors de réunions et à émettre des avis (favorable, favorable mineur, avis défavorable, etc.). Il y a plusieurs commissaires et les réunions se tiennent à huis clos. Il a donc participé activement au processus d'officialisation du nom de la nouvelle ville et il a sûrement des informations que je n'ai pas. Les propos qu'il exprime dans l'article de journal que vous m'envoyez sont possiblement ce qui s'est passé dans la réalité». (soulignés en gras par le soussigné)

Et voilà! Le chat sort du sac. Il n'y a qu'un pas à faire pour relier ces événements à ce que relate le sous-comité pour le nom (formé, pour le Haut-Saguenay, par le comité de transition lui-même formé par la ministre Louise Harel)

Voici ce qu'on précise dans le rapport du sous-comité pour le nom :

« Le nom de la nouvelle ville a été déterminé à la suite d'un processus de conciliation précédant la création de

la ville. Un comité, formé des maires des municipalités regroupées» et ceux présents « ont fait consensus sur le nom « Ville Saguenay ». La ministre a confirmé le nom de « Ville de Saguenay » dans le décret de constitution de la nouvelle ville en précisant toutefois, à l'article 1, que ce nom peut être changé à la demande de son conseil municipal ». C'est un fait indéniable que ces réunions des maires précèdent la formation pour le comité du nom.

Ce que les propos de M. Lacoursière sous-entendent c'est que la Commission de toponymie n'aurait pas donné un avis même mineur pour le nom Saguenay, n'eût été l'intervention de la Ministre, supportée par le clan du nom Saguenay. Malgré que «la Commission de toponymie marquait nettement sa préférence pour le nom Chicoutimi» et ridiculisait l'emploi du nom Saguenay, le Conseil exécutif ou si vous préférez le Conseil des ministres s'accrochait au terme inscrit dans l'avis soit «avis favorable» sans se préoccuper du qualificatif «mineur» et surtout sans considérer le reste du texte qui explique les

raisons de la Commission de privilégier le nom Chicoutimi.

On sait qu'en Outaouais le comité de transition de l'Outaouais, après consultation auprès de la Commission de toponymie du Québec, a écarté dès le départ le nom Outaouais, ce que n'a pas fait le comité de transition du Haut-Saguenay parce qu'il savait fort bien que tout avait déjà été réglé. En effet, le comté de Jonquière était en pleine campagne électorale suite à la démission de Lucien Bouchard et il fallait à tout prix ne pas froisser les électeurs de Jonquière en démontrant une quelconque sympathie pour le nom de Chicoutimi. Ce qui prouve encore une fois que ce sujet ne doit pas être partisan et doit transcender les partis politiques.

Jacques Pelletier, président du Mouvement Chicoutimi
et auteur du livre
«Le toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée»

Les commis du poste de traite

Voici un tableau chronologique des commis qui ont géré le poste de Traite de Chicoutimi. Certaines dates sont approximatives. Malgré une recherche intensive, il nous manque de l'information pour le compléter et pour corriger ses imprécisions. Nous comptons sur vous pour l'améliorer.

De	À	Nom du commis	Épouse	Enfants
1676	1685	???		
1685	1701	François Chavigny de la Chevrotière.	Geneviève G-Desprets	
1701	1703	François Hazeur		
1703	1705	Robert Drouard		
1706	1723	Louis Chatellereaux	Marie-Anne Gagnon	
1722	1726	Jean-François Montendre		
1728	1733	René Brisson		
1734	1756	Joseph Dorval	Marie-Angélique Lambert	Égide (1735) Marie-A. (1742)
1756	1765	Joseph Collet		
1766	1780	???		
1780	1790	Paschal-Jacques Taché	Marie-L. Renée de Charnay	
1790	1798	Paschal-Jacques Taché ???		
1799	1804	Neil McLaren	Marié après son départ	
1804	1806	Jean-Baptiste Taché		
1806	1832	???		
1832	1836	Simon Ross	Marie Amérindienne	Fils Paul Ross (1833)
1839	1842	Simon Mc Gillivray	Marié à ???	Deux filles
1842	1848	Simon Ross ???		
1848	1856	???	Fermeture du poste de traite	

Sources : Troisième registre de Tadoussac, Lorenzo Angers, Russel Bouchard, Pierre-Michel Laure, Mémoire du Québec. Détails des sources sur demande.

La consultation de 2002

La fin ne justifie pas les moyens

Au moment de l'impression de ce bulletin, Le Quotidien n'avait toujours pas publié un résumé de cet article qui lui avait été transmis deux semaines auparavant.

Le Mouvement Chicoutimi, mouvement citoyen pour la réhabilitation du toponyme Chicoutimi, ne cesse d'affirmer que le processus de consultation utilisé en 2002, pour choisir le nom de la ville, était, c'est le moins qu'on puisse dire, inapproprié.

Malgré la légalité du processus de 2002, il n'en demeure pas moins qu'il a été truffé de vices de procédure et que tout avocat aurait pu facilement aller en appel si cela s'était déroulé devant un tribunal. Ces vices de forme, en voici les principaux :

1- Décision politique de nommer cette ville «Saguenay» avant même le dépôt du projet de loi

Voici ce que Me Pierre Bergeron nous rapporte le 30 janvier 2001 à titre de mandataire du gouvernement sur la réorganisation municipale au Saguenay :

« La Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay votée en 1974 prévoyait déjà, à son article 12, la création d'une ville sous le nom de «Ville de Saguenay». Depuis cette date, même les opposants à un regroupement de l'agglomération urbaine la désignent sous ce nom. Alors pourquoi ne pas l'accepter ? Tout autre nom pourrait cependant être considéré. Nous avons en effet reçu certains commentaires négatifs basés sur différents motifs. Un citoyen suggérait, dans le journal, le nom de Ville de Dubuc. Sans être une priorité, le choix du nom a son importance ».

Reprenons ce texte :

- «En 1974, création d'une ville

sous le nom de Ville de Saguenay». Comment peut-on se baser sur un projet de loi avorté pour justifier l'utilisation de ce nom?

- «même les opposants.... La désignent sous ce nom». On sait fort bien que les municipalités qui s'opposaient à la fusion étaient La Baie et Jonquière et que les représentants de celles-ci étaient bien évidemment contre le nom Chicoutimi,

- «un citoyen suggérait Dubuc.» Un exemple qui ridiculise la contestation, tout pour laisser croire à la ministre que l'opposition n'était pas véritablement présente et que les jeux étaient faits. Sans compter que ce Monsieur Bergeron ne considérerait pas le choix du nom comme une priorité !

Et pourtant en Outaouais, où on vivait une situation similaire (5 villes fusionnées dont les deux concurrentes, Hull et Gatineau), on a pris le soin de désigner cette nouvelle ville du nom temporaire de «Hull-Gatineau».

2- Intervention indue des anciens maires dans le processus du choix du nom

Tel que le mentionne, en préambule, le comité du nom qui a été formé le 7 décembre 2001 et qui a commencé à siéger le 20 décembre, « Le nom de la nouvelle ville a été déterminé à la suite d'un processus de conciliation précédant la création de la ville. Un comité, formé des maires des municipalités regroupées »... « les maires présents ont fait consensus sur le nom "Ville Saguenay" ».

On constate que ce sont des ex-maires qui ont décidé du sort du nom de la nouvelle ville. En effet, le 27 février 2001, la ministre Louise Harel forme «un Comité de conciliation composé de trois personnes afin d'accompagner les municipalités

dans la préparation d'une requête commune de regroupement». Un comité, formé des maires des municipalités regroupées (sauf La Baie et Laterrière), avait été mis sur pied afin d'établir le contenu de la demande commune de regroupement exigée par la ministre. C'est à cette étape que les maires présents ont fait consensus sur le nom « Ville Saguenay ». En inscrivant ce nom dans le projet de loi, cette décision a mis en avant-plan le nom de Saguenay, plus d'un an avant la consultation populaire, au détriment de tout autre nom qui pouvait être éventuellement soumis. On influence donc le jury avant même que le procès ne débute. On en connaît la raison : il fallait que la fusion passe, il fallait un nom rassembleur qui n'a en fait rassemblé que ceux qui étaient contre le nom Chicoutimi.

3- Création tardive d'un comité du nom pour satisfaire les contestataires et dont le mandat principal fut tout autre que de suggérer des noms.

Alors qu'en Outaouais une des premières actions du comité de transition fut de former un comité pour le choix du nom, soit dix mois avant que la ville ne soit officiellement constituée, dans le Haut-Saguenay rien n'a bougé jusqu'au moment où le comité de transition a accepté, après une demande faite par les nouveaux élus de Saguenay qui appréhendaient le haut niveau de contestation populaire, de former un comité moins de trois mois avant la constitution officielle de la ville.

Le plus paradoxal dans cette affaire c'est que le mandat principal de ce comité n'était pas de recommander des noms mais plutôt d'«identifier les différentes façons qui peuvent s'offrir à la ville pour en arriver à un choix définitif d'un nom».

Malgré tout, ce comité a proposé trois noms en ordre de priorité: Chicoutimi-Jonquière, Chicoutimi et Saguenay. Travail tout à fait inutile puisque le nouveau maire déclarait avant même que le comité n'ait complété sa démarche que les noms soumis à un «référendum» seront Chicoutimi et Saguenay. Douche froide pour ce comité formé d'environ 20 citoyens qui, malgré leur faible connaissance de base en la matière, y ont œuvré le plus honnêtement du monde.

4- Mise en place d'un processus qui n'a tenu aucunement compte des avis des autorités compétentes en la matière.

Le 10 mai 2001, soit sept mois avant la formation du comité pour le «nom», dans une longue résolution, la SHS, Société historique du Saguenay, dénonçait l'utilisation du toponyme Saguenay pour désigner cette nouvelle ville. Le 22 août 2001 la Commission de toponymie du Québec, malgré des pressions politiques qui l'ont influencée (voir l'article « L'affaire Jacques Lacoursière»), priorise Chicoutimi et, tout en émettant un avis favorable mineur pour Saguenay, se fonde sur les mêmes arguments que la SHS pour démontrer que ce nom, Saguenay, n'est pas souhaitable.

Si on se compare une fois de plus avec l'Outaouais, leur comité de transition et leur comité du nom ont été en constante relation avec la Commission de toponymie du Québec. C'est ainsi qu'ils ont éliminé le nom Outaouais dès le départ. On comprend mieux pourquoi les politiciens du Saguenay ont fait la sourde oreille à leurs avis non sollicités.

5- Les noms Saguenay et Chicoutimi n'ont fait l'objet d'aucune diffusion d'information et d'aucune consultation sur leur origine, leur signification et leur valeur topony-

mique.

On tasse les recommandations des autorités compétentes et on s'engage à respecter la voix populaire. On ne donne aucune information pertinente à propos de ces deux noms. On ne met pas en place des audiences publiques. Donc, on garde dans l'ignorance une population qui doit prendre la décision à la place des autorités compétentes. On laisse la responsabilité à deux groupes partisans d'informer la population. La belle affaire! Vous y comprenez quelque chose sinon qu'on savait fort bien que le climat social (sentiment identitaire) allait nécessairement jouer pour le nom Saguenay, particulièrement si le bulletin de vote ne comportait que deux noms. La méconnaissance de la population à l'égard de l'histoire régionale ne pouvait qu'aider la cause du nom Saguenay, enveloppé du halo du Royaume imaginaire du Saguenay. Tout au cours de l'année précédant la consultation populaire, les tenants du nom Saguenay n'ont cessé de répéter qu'il fallait un nouveau nom rassembleur et orienté vers l'avenir, même si le nom Saguenay est déjà utilisé pour désigner la rivière et la région et même s'il évoque un royaume utopique, c'est-à-dire une région qui n'existe nulle part.

6- Aucune résolution du conseil pour décider des noms retenus et de la date de la consultation populaire.

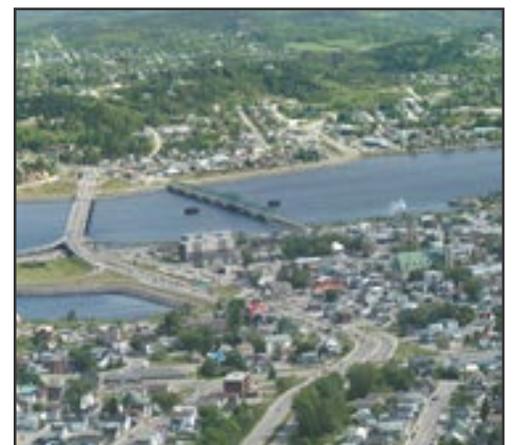
Le 8 février 2002, par la voie du Quotidien, le nouveau maire qui entrera en fonction le 28 février prochain déclare que les élus ont décidé que la question posée ne comportera que deux choix : Chicoutimi et Saguenay. Ceci vient confirmer les propos du maire du 10 janvier 2002. Or suite à une demande d'accès à l'information, la greffière de la ville de Saguenay nous informe que s'il y a eu une résolution sur cette question elle est introuvable!

7- Malgré un vote populaire serré le conseil municipal refuse de se questionner et abdique sa responsabilité décisionnelle.

Une consultation populaire ne lie jamais les décideurs. En tenant compte que seulement 3 500 votes sur 68 200 votes exprimés séparaient les pro-Saguenay des pro-Chicoutimi, le conseil municipal était en droit d'en discuter au conseil. Il ne l'a pas fait. Il n'a même pas eu à approuver le choix des électeurs. Il n'a pas eu à clore le débat. Il a tout simplement passé à autre chose puisque le nom officiel inscrit dans le décret de la ville était déjà Saguenay.

Tout au cours du processus de consultation, qui a débuté tellement tardivement que le comité transitoire a dû transférer au nouveau conseil municipal la responsabilité du choix du nom, aucun organisme ne s'est senti la responsabilité de s'assurer que les règles de base d'une bonne démocratie est la qualité de l'information, la transparence et la non-partisanerie.

Ce sont les motifs pour lesquels le Mouvement Chicoutimi juge invalide la consultation populaire tenue les 12, 13 et 14 avril 2002. En conséquence, le Mouvement Chicoutimi propose à la population et à ses élus de réfléchir à nouveau sur le nom de la ville en instituant une commission indépendante.



Le sondage en chiffres

Note : Vous trouverez le rapport détaillé du sondage sur notre site Web, à l'onglet «Documentation». Nous reproduisons ci-dessous uniquement le sommaire des résultats.

Nombre de réponses

Mille neuf cent dix entrées ont été comptabilisées sur le site de SurveyMonkey. Après l'élimination de 189 doublons (lignes ayant la même adresse IP), il reste 1719 entrées auxquelles nous avons également soustrait 51 entrées de gens qui ont consulté le sondage mais qui, en fin de compte, n'y ont pas répondu en passant par-dessus les questions. Il fallait s'y attendre. Nous avons donc retenu comme étant valides 1668 entrées, ce qui est tout à fait suffisant pour en déduire les tendances, comme vous pourrez le constater si vous prenez connaissance du rapport détaillé. En effet, les facteurs de détermination sont très significatifs. Le temps de réponse médian au sondage a été de 3.50 minutes et 95% des répondants ont pris moins de 10 minutes.

Ce sondage est éloquent, il démontre clairement qu'en moyenne :

- La situation est la même en 2018 qu'en 2002, soit qu'il y a une très grande différence d'opinion entre La Baie- Jonquière et Chicoutimi. On apprend cependant que le reste des répondants, ceux ailleurs au SLSJ, au Québec et hors-Québec s'alignent plutôt sur l'opinion des répondants de Chicoutimi. En effet, les répondants, dans l'ensemble de la province et d'ailleurs, sauf ceux des arrondissements de Jonquière et la Baie :
 - favorisent le nom Chicoutimi,
 - sont d'avis que le processus de

consultation utilisé, en 2002 dans le Haut-Saguenay, n'était pas approprié,

- sont favorables à la mise en place d'une commission pour réfléchir à nouveau sur le nom de la ville;

- Saguenay, un nom utilisé et rassembleur?

Aux questions posées uniquement aux répondants demeurant dans la ville de Saguenay, on constate qu'à l'égard de l'utilisation et de l'impact du nom «Saguenay», les répondants de l'arrondissement de Chicoutimi affirment ne pas utiliser le nom Saguenay (73% rarement ou nullement) pour désigner un lieu et ils considèrent négativement (77%) le nom Saguenay comme «nom rassembleur» alors que c'est tout le contraire pour les deux autres arrondissements (76% à Jonquière et 68% à La Baie) qui considèrent que le nom Saguenay a créé un sentiment d'appartenance. Encore faudrait-il être certain que leur réponse n'est pas uniquement stratégique pour appuyer leur choix.

Impact des connaissances ou du manque d'information

Aux questions relatives à l'histoire du Haut-Saguenay, les réponses confirment ce que le Mouvement Chicoutimi déclare, soit que le manque d'information fut une des principales causes du résultat de la consultation de 2002. En effet :

- La presque totalité, soit 86% des répondants, quels que soient leur âge ou lieu de résidence, croit que le Royaume du Saguenay était situé dans la région actuelle du Saguenay, ce qui donne une image de marque prestigieuse au nom Saguenay.

- À savoir depuis quand les Autochtones fréquentent le site de Chicoutimi, on constate, si on considère acceptable 4 000 ou 1 000 ans,

que la tendance, selon l'âge, passe graduellement de 35% pour les 15-34 ans, à 61 % pour les 75 ans et plus.

- Pour la même question, si on considère acceptable 4 000 ou 1 000 ans, la tendance est de 37 % pour des répondants de Jonquière et de La Baie, alors qu'elle est de 47 % pour ceux de Chicoutimi.

- Enfin, pour la période au cours de laquelle le poste de traite et la mission catholique ont été construits, soit entre 1600 et 1700, plus précisément le 24 juin 1676, le % de réussite croît de 35% pour les 15-35 ans à 61% pour les 75 ans et plus, et il est de 27% pour les répondants de Jonquière, 34% pour ceux de La Baie et 42% pour ceux de Chicoutimi.

Donc, le taux de réussite aux questions historiques est beaucoup moindre pour les plus jeunes que les plus âgés. Il en est de même pour ceux demeurant dans les arrondissements de La Baie et de Jonquière, alors qu'on sait que ces arrondissements ont opté très majoritairement pour le nom Saguenay.

Il y avait trois choix de réponses pour les questions portant sur la présence autochtone et le poste de traite, donc le répondant avait 33% des chances de tomber sur la bonne réponse s'il choisissait au hasard. C'est probablement ce que plusieurs répondants ont fait.

Une commission pourrait-elle être une solution?

30% des 15-34 ans, 47% des 35-54 ans, 71% des 55-74 ans et 86% des 75 ans et plus sont favorables à une commission et parmi ceux favorables à une commission, 53 % répondent qu'ils pourraient être influencés par les travaux d'une telle commission.

La répartition des conseillers

La répartition des conseillers municipaux dans la ville de Saguenay : un bon exemple d'une mauvaise décision et une autre erreur à corriger.

Selon le Décret de population 2019 du gouvernement du Québec, la population globale de la ville de Saguenay s'établit aujourd'hui à 146 593 citoyens et celle de chacun des arrondissements comme suit : Chicoutimi : 67 612, Jonquière : 60 230 et La Baie 18 751. En répartissant cette population entre les 15 conseillers, on obtient un nombre de 9 773 citoyens par représentant. Dans des villes comparables telles Trois-Rivières et Lévis on obtient une moyenne de 9 750 par représentant. Sur ce plan, nous n'avons rien à redire. Mais là où le bât blesse, c'est lorsqu'on fait un rapprochement entre le nombre de représentants de chacun de nos arrondissements et le nombre de citoyens qu'ils représentent. Ainsi, chacun des 6 élus de Jonquière représente en moyenne 10 038 citoyens. À Chicoutimi, chacun des 6 conseillers représente 11 268 citoyens, donc un écart de 1 495 par rapport à la moyenne globale de 9 773. À La Baie les 3 élus représentent en moyenne 6 250 citoyens...donc un écart de 3 523 citoyens par rapport à cette moyenne et de 5 018 en comparaison avec Chicoutimi. Au gouvernement, la Commission de représentation électorale est chargée de veiller à la juste répartition des élus entre les districts. Dans les villes de 100 000 habitants et plus, l'écart dans la représentation entre deux districts ne doit pas dépasser 15%. Ici, entre Chicoutimi et La Baie, on constate un écart de près de 45%.

Pour rétablir une plus juste représentation, en toute logique, Chicoutimi devrait passer de 6 à 7

représentants. Comment faire? De toute évidence, en allant chercher ce 7ième à La-Baie. Ainsi, les élus de Jonquière conserveraient une moyenne de 10 038 citoyens. Ceux de Chicoutimi passeraient à 9 658 et ceux de La-Baie à 9 375. L'ancien maire de la ville de Saguenay, habitué aux tours de passe-passe et beau parleur, de toute évidence, avait réussi à justifier auprès d'une instance supérieure un aussi flagrant accroc à la démocratie. La principale raison invoquée était celle-ci : si La-Baie se retrouvait avec 2 conseillers, que se passerait-il si, lors d'une réunion de leur conseil d'arrondissement, survenait une divergence d'opinion sur un important projet? Impossible alors de trancher. D'où la nécessité d'avoir un nombre impair de représentants. Mais que se passerait-il si une pareille éventualité se produisait aujourd'hui à Jonquière ou à Chicoutimi? Que faire lorsque 3 conseillers favorisent un projet et les 3 autres le rejettent?

On sait qu'avec la vague des fusions survenue au Québec en 2001, bon nombre de municipalités se sont même parfois retrouvées avec un seul représentant par arrondissement. Pour pallier cette situation, la Commission a établi une règle qui permet d'ajouter des conseillers qui ne siègent qu'au conseil d'arrondissement. *La question qui tue* est celle-ci : comment corriger une erreur aussi flagrante défavorisant clairement la population de Chicoutimi? Demander au conseil municipal d'arbitrer l'affaire? Utopie! Faire appel à la nouvelle ministre des Affaires municipales qui, par hasard, est députée de Chicoutimi...ou encore soumettre le dossier à un parti politique municipal qui par son appellation même prône un renouveau démocratique?

Guy Laberge

Réponses aux questions du quiz:

- La Centrale hydro-électrique Price. « Destinée à assurer la production d'électricité à la construction du barrage d'Isle-maligne à Alma elle fut construite en 1923... et dans un temps record. »

- L'Académie commerciale de Chicoutimi avait été édifiée en 1902 à l'angle des rues Racine et Morin. À partir de 1930 et jusque vers 1960, elle fut dirigée par la Communauté des Frères Maristes. En 1942, elle comptait 21 classes de garçons allant de la 7ième à la 12ième année. En 1948, elle donna naissance à l'École de génie de Chicoutimi qui par la suite fut intégrée à l'UQAC.

- La Croix de Sainte-Anne a été érigée en 1922 sur le site du cap Saint-Joseph.

Auparavant une première croix en bois avait été érigée sur le même site. L'imposante croix d'acier actuelle est l'œuvre de l'artisan Émile Ruel.

- L'Hôtel de ville de Chicoutimi actuel a été construit en 1932 selon les plans des architectes Lamontagne et Gravel. Un tout premier bâtiment avait été construit au même endroit en 1902.

- C'est à partir de 1939 et jusqu'aux années `70 que l'ancienne École d'agriculture dispensa à Chicoutimi une formation dans ce domaine. L'espace fut ensuite occupé par le Grand Séminaire de Chicoutimi. Depuis quelques années on y dispense un enseignement en physiothérapie. Un très beau bâtiment de style Dom Bellot sis à proximité de l'Hôpital de Chicoutimi.

Note : Données tirées d'Internet.